



BUREAU DE LA RETRAITE

de l'Université Laval

30^e ASSEMBLÉE ANNUELLE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

LE 21 SEPTEMBRE 2022

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de 29^e assemblée annuelle
4. Rapport du président du Comité de retraite
5. Données financières
 - 5.1 Évaluation actuarielle
 - 5.2 Rendement
 - 5.3 Rapport financier
6. Données démographiques
7. Amendements au Règlement
8. Politique de financement et gestion des risques financiers
9. Rapport sur la gouvernance
10. Élection de membres du Comité (explications au verso)
11. Période de questions
12. Clôture de l'assemblée

Yvan Pépin
Président du Comité de retraite

Le 21 juin 2022

Explications sur les élections de représentants

Le Règlement du Régime de retraite prévoit que quatre postes de membres du Comité de retraite peuvent être pourvus lors des assemblées annuelles.

Deux postes (un avec droit de vote et l'autre sans droit de vote) visent les participants actifs et deux sont réservés pour des membres désignés par les participants non actifs (retraités, conjoints survivants, bénéficiaires et participants en rente différée).

L'article 13.03 du Règlement prévoit que la durée d'un mandat est de trois ans. La nomination peut toutefois être révoquée avant l'expiration du mandat. C'est pourquoi le point des élections est toujours à l'ordre du jour des assemblées annuelles.

Actuellement, les postes sont occupés par les personnes suivantes :

		Date de fin de mandat
Membre élu par les participants actifs :	Mélanie Alain	25 septembre 2022
Membre élu par les participants actifs :	Carole Carbonneau (sans droit de vote)	16 septembre 2023
Membre élu par les participants non actifs :	Luc Brouillette	25 septembre 2022
Membre élu par les participants non actifs :	Suzanne Thivierge (sans droit de vote)	16 septembre 2023

Si, au cours de l'assemblée, au moins l'un des deux groupes de participants désire procéder à des élections, il y aura alors une période de mise en candidature et seuls les participants du sous-groupe visé seront appelés à voter pour désigner un nouveau membre au Comité de retraite. Les procurations pourront alors être exercées.

À cette fin, si vous prévoyez ne pas assister à l'assemblée annuelle, vous pouvez transmettre le formulaire de procuration.